

Procès-verbal de l'Assemblée du 9 décembre 2024

Le Conseil général de Grancy régulièrement convoqué s'est réuni à la grande salle pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Lecture du PV du 24 juin 2024
3. Budget 2025
4. Préavis n°2/2024 relatif aux statuts de l'AORPC de Morges
5. Préavis n°3/2024 concernant la taxe de séjour et des résidences secondaires
6. Communications municipales
7. Communications du bureau
8. Divers et propositions individuelles

Le Président, M. Serge Juillerat ouvre la séance à 19 h.

1. Appel

Sur 88 membres 60 sont présents et 14 sont excusés.

M. le Président procède à l'assermentation de 3 nouveaux membres qui sont remerciés pour leur engagement : Mme Malika Diserens, MM. Emmanuel Ageneau et Yannick Fauchère.

2. Lecture du PV

Le procès-verbal de l'Assemblée du 24 juin 2024 est lu et approuvé avec deux abstentions.

3. Budget 2025

M. Michel Siegrist, syndic, remercie la boursière pour sa disponibilité dans la mise en place d'un nouveau système informatique de comptabilité exigé par le Canton. Il donne ensuite quelques informations complémentaires à propos de certains points du budget que chacun a pu consulter avant l'assemblée. Il explique qu'un nouveau calcul de péréquation permettra plus de manœuvre entre les postes ; pour éviter que trop d'argent passe dans cette péréquation, l'idéal serait que la Commune présente un nouveau projet immobilier.

La commission de gestion-finances par Mme Manon Constant rapporteuse propose d'adopter le budget tel que présenté. C'est à l'unanimité avec deux abstentions que l'assemblée accepte le budget 2025.

4. Préavis n°2 concernant les statuts de l'AORPC

M. le Syndic précise que les statuts restent identiques, si ce n'est la dénomination.

La Commission ad hoc par M. Nicolas Moinat, rapporteur, constate qu'il s'agit d'une formalité administrative suite à un long processus et propose au Conseil d'adopter ces statuts.

Au vote, le préavis est adopté avec 1 abstention.

5. Préavis n°3 concernant la taxe de séjour et les résidences secondaires

Le Règlement intercommunal n'étant plus autorisé, il faut un Règlement communal.
L'UCV a passé un accord avec Airbnb concernant la taxation des locations.
Proposition également d'une carte d'hôte régionale.

La commission par Mme Constant, rapporteuse, propose que la Commune adopte ce règlement dont la gouvernance sera exercée par l'ARCAM afin d'éviter de devoir s'atteler elle-même à ce travail. Il s'agit d'une formalité juridique n'ayant aucune incidence financière directe sur le budget communal.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

6. Communications municipales et du Bureau

M. Henneberger, municipal :

Concernant la déchetterie communale, les chiffres sont en légère augmentation.
Il rappelle encore et toujours les horaires à respecter pour le bien-être du voisinage !
La compostière de Surchaux est fermée mais peut être ouverte occasionnellement sur demande jusqu'en mars.
Le ramassage des poubelles aura lieu dorénavant le lundi. Attention au 24 et au 31 décembre.
Il remercie M. Baumann et son remplaçant M. Chauvy pour leur travail.
Il remercie également Mme Chollet pour les fleurs qui égayaient notre village tout l'été.

Mme Widmer, municipale :

La fête de Noël du village aura lieu mercredi 18 décembre à 19h30 à l'église avec la participation du Chœur d'hommes et des enfants. Un vin chaud sera servi ensuite.

M. le Syndic remercie ses collègues municipaux et tous ceux qui s'investissent pour la commune, particulièrement le très grand nombre de membres du Conseil général.

7. Communications du Bureau

Le prochain Conseil aura lieu le 16 juin 2025.

8. Divers

Mme Chollet demande qu'une réflexion soit menée à propos du 30 km/h dans le centre du village.

M. Brunet souhaite que l'arbre tombé sur un chemin forestier soit enlevé rapidement.

M. Fuchsmann apprend qu'un plan des arbres remarquables existe et est à disposition au bureau communal.

Mme Lodari constate que le plan de la Commune est obsolète et demande qu'il soit changé.

M.Videira souligne que les barrières du chantier de la déchetterie à la rte de St Denis sont plusieurs fois tombées sur la route et qu'il faut les sécuriser.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 19 h 50 et invite chacun à la partager la fondue, en souhaitant à tous de belles Fêtes de fin d'année .

Le Président, S. Juillerat :

La secrétaire, G. Chabloz Brunet :

A handwritten signature in blue ink, reading "G. Chabloz Brunet". The signature is written in a cursive style and is centered within a light gray rectangular box.